



Succession de ma mère depuis 17 ans

Par **Christine248**, le **26/06/2013** à **13:59**

Bonjour

Ma mère est décédée en novembre 1996. Le notaire a qui j'avais demandé d'ouvrir la succession a mis un an pour faire l'évaluation des biens. Pendant ce temps mon beau-père a vidé la maison. A tout saccagé pour faire d'évaluer le bien. Je vous passe la suite.

Mauvaise relation avec le notaire qui s'est moqué de moi. Assignation au tribunal et j'en passe. J'ai perdu tout ce que pouvais perdre. Entente entre l'avocat et le notaire. Mafia organisée dans l'Indre.

Le notaire de la succession de ma mère m'a envoyé un courrier en septembre 2011 me précisant que la succession avait été publiée aux hypothèques.

Plusieurs demandes aux hypothèques en octobre 2011, décembre 2011, juin 2012 et une démarche récente aux hypothèques de Châteauroux me prouvent le contraire. J'attends le dernier acte que j'ai demandé et que je vais recevoir sous 10 jours. Je sais d'ores et déjà que rien n'a été fait

Que dois-je faire contre ce notaire indélicat qui vient de reprendre l'étude d'un notaire encore plus véreux que lui ?

Merci de me conseiller.

Christine 248

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **07:21**

BONJOUR CHRISTINE
CONTACTE UNE ASSO DE CONSOMATEUR
ET MONTE LE DOSSIER AVEC PLUSIEURS PERSONNES QUI ONT LES MEMES
PROBLEMES AVEC LE MÊME NOTAIRE
DONNE LES INFORMATIONS A LA PRESSE LOCALE
A UN JOURNALISTE
ET PASSE UNE PETITE ANNONCE DANS LA PRESSE LOCALE OU SIEGE LE NOTAIRE
POUR RENCONTRER LES PERSONNES QUI ON DES PROBLEMES AVEC CE NOTAIRE
LA PRESSE FAIT TRES PEUR AU NOTAIRE ET QU AVOCAT
C'EST UN PETIT CONSEIL
AMICALEMENT ET SOUTIEN
TON

Par **chaber**, le **29/06/2013** à **08:17**

bonjour Tom1818

Veuillez éviter de rédiger votre texte en majuscules. La lecture en est pénible

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **09:18**

Bonjour Christine
Contacte une asso de consommateur
et monte le dossier avec plusieurs personnes qui ont les mêmes problèmes avec le même
notaire
donne les informations
à la presse locale
à un journaliste
et passe une petite annonce dans la presse locale ou siège le notaire pour rencontrer les
personnes qui ont des problèmes avec ce notaire
la presse fait très peur aux notaires qu'aux avocats
c'est un petit conseil
Amicalement et soutien
Tom

Par **amajuris**, le **29/06/2013** à **09:56**

bjr,
la déclaration de succession doit être fait au trésor public dans les 6 mois qui suivent le décès.
déclaration qui peut être fait par les héritiers.

le notaire est juste nécessaire pour faire les mutations immobilières consécutives au décès.
vous pouvez vous même faire une demande au fichier immobilier des hypothèques pour vérifier si les mutations sont faites.
vous pouvez voir en mairie le cadastre et connaître les propriétaires de vos parcelles.
si vous n'êtes pas satisfait de votre notaire, vous pouvez en changer.
vous pouvez faire un courrier à la chambre départementale des notaires ainsi qu'au procureur de la république qui a dans ses missions le contrôle des études notariales.
vous ne dites qui a été assigné au tribunal et son résultat.
quand une personne accuse les notaires et les avocats, généralement cela me laisse perplexe et ce n'est pas avec un message de 20 lignes qu'on peut résumer une affaire qui dure depuis 17 ans.
cdt